



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hépatite C

Question écrite n° 3251

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les vives préoccupations relatives au développement de l'hépatite C, qui concernerait 600 000 personnes en France. Il lui demande si, contrairement à son prédécesseur, il envisage une action dynamique et concrète, tendant notamment, comme le souhaitent les malades, à les faire bénéficier de congés de maladie spécifiques, notamment lors des traitements particulièrement lourds de bithérapie et, le cas échéant, à une mise en invalidité facilitée, permettant à ces malades de mener une vie décente. Ce serait effectivement des décisions de justice sociale et de solidarité qui ont été vainement proposées à son prédécesseur dès l'an 2000.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3251

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 septembre 2002, page 3193